



Centre d'étude et d'action
sociale de la Mayenne
(CÉAS)

6 rue de la Providence
53000 Laval
Tél. 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. ceas53@wanadoo.fr

CÉAS-point-com

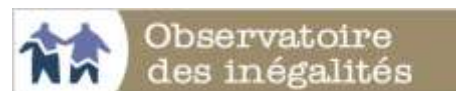
Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

Vendredi 29 octobre 2010

N° 381

Société

« Exagérer un phénomène social n'est pas la meilleure solution » La pauvreté est une construction statistique



Selon l'Insee, la France compte huit millions de pauvres, soit 13 % de la population. Ce chiffre paraît énorme, dans un pays tel que la France, soi-disant « riche ». L'Observatoire des inégalités ⁽¹⁾ met en garde contre une lecture trop rapide des chiffres de la pauvreté et explique leur construction.

Louis Maurin, directeur de l'Observatoire des inégalités, précise, dans un article de février 2009 ⁽²⁾, que « l'Insee utilise la définition européenne de la pauvreté », et ce depuis 2008 seulement. L'Europe place le seuil de pauvreté à 60 % du revenu médian des Européens (le revenu médian partage la population en deux parties égales : la moitié de la population dispose d'un revenu plus élevé que le revenu médian, l'autre moitié d'un revenu moins élevé). Jusqu'à présent, l'Insee plaçait le seuil de pauvreté à 50 % du revenu médian des Français. Le passage à 60 % fait passer le seuil de pauvreté de 791 euros à 949 euros (données 2008). Ce saut change tout. Selon le taux choisi, la France, en 2008, comptait entre 4,3 et 7,8 millions de pauvres. Pour l'Observatoire des inégalités, « aucun seuil n'est plus juste que l'autre, c'est uniquement une question de convention statistique. On aurait pu tout aussi bien opter pour un seuil à 40 % ou à 70 % » ⁽³⁾.

À quoi servent les chiffres ?

On s'aperçoit que la statistique a un grand rôle à jouer dans le débat public et peut influencer les politiques mises en œuvre. Il est donc nécessaire d'être toujours vigilant avec les chiffres et se demander comment ils ont été construits. Cette élévation du seuil de pauvreté de 50 à 60 % du revenu médian pose la question de la définition de la pauvreté. À titre d'illustration, le seuil de pauvreté, défini par l'Insee, correspond à deux fois le RSA socle. Cela signifie que les huit millions de Français en dessous du seuil de pauvreté (selon l'Insee) sont dans des situations très diversifiées, allant des bénéficiaires de minima sociaux aux ménages modestes. Selon Louis Maurin, « exagérer un phénomène social n'est pas la meilleure solution pour conduire à le résoudre, tant on génère de l'incompréhension ». Les statistiques sont censées décrire une réalité sociale, d'où la nécessité d'une réflexion permanente sur la production des chiffres.

La pauvreté au niveau mondial

Le cadre international de définition de la pauvreté est constitué par les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Ils définissent un seuil de pauvreté à 1,25 dollar disponible par jour. Ces OMD concernent systématiquement les pays en développement, considérant qu'il n'y a pas de personnes en situation d'extrême pauvreté dans les pays « riches ». Mais, même si les réalités sont différentes, on peut faire des rapprochements. Par exemple, certains pays d'Europe, comme la Roumanie et la Bulgarie, font partie du Programme des Nations unies pour le développement, témoignant d'une pauvreté réelle dans ces deux pays. Par ailleurs, toute une population européenne de sans abri, sans-papiers, roms, vit sans doute en dessous du seuil de 1,25 dollar disponible par jour, calculé par les OMD pour définir la pauvreté. Aucun seuil ni aucune définition ne s'impose. La pauvreté est à la fois relative (elle dépend du contexte) et absolue (elle correspond au dénuement total). Ce constat invite à raisonner sur les trois dimensions : nationale, européenne, internationale.



Louis Maurin, journaliste, directeur de l'Observatoire des inégalités.

(1) - Site Internet : <http://www.inegalites.fr/>

(2) - « La France compte-t-elle huit millions de pauvres ? » (<http://www.inegalites.fr/spip.php?article936>), 12 février 2009.

(3) - « Les seuils de pauvreté en France », (http://www.inegalites.fr/spip.php?article343&id_mot=76), 28 septembre 2010.

À vos agendas

Novembre, le mois de l'Économie sociale et solidaire !

L'Économie sociale et solidaire (ESS) met en évidence un modèle d'entreprise qui ne peut être caractérisé ni par sa taille ni par ses secteurs d'activité, mais par le respect de valeurs communes, à savoir :

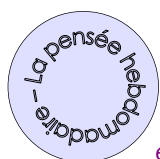
- la primauté de la démocratie, de la participation d'acteurs sociaux, de l'individu et des objectifs sociaux sur le profit ;
- la défense et la mise en œuvre des principes de solidarité et de responsabilité ;
- la conjonction des intérêts des membres usagers et de l'intérêt général ;
- le contrôle démocratique par les membres ; l'adhésion volontaire et ouverte ; l'autonomie de gestion et l'indépendance par rapport aux pouvoirs publics ;
- la mobilisation de l'essentiel des excédents au service de la poursuite d'objectifs de développement durable et de services aux membres en conformité avec l'intérêt général.



L'Économie sociale et solidaire est portée par trois principales organisations : les associations, les coopératives et les mutuelles. En France, plus de 200 000 établissements (soit 9,7 % des établissements privés employeurs) emploient 2,2 millions de salariés (soit 11,9 % de l'emploi privé). Dans les Pays de la Loire, 14 000 établissements (soit 12,7 % des établissements privés employeurs) emploient 142 000 salariés (soit 13,4 % de l'emploi privé). En Mayenne, plus de 1 200 établissements (soit 12,5 % des établissements privés employeurs) emploient plus de 12 484 salariés (soit 12,9 % de l'emploi privé) (4).

Le mois de l'Économie sociale et solidaire en Mayenne

- **Présentation de la Mesure 4-2.3 du FSE, le lundi 8 novembre, à 18 h, à l'Espace régional (43 quai Gambetta), à Laval :**
Rencontre à destination des petites structures coopératives ou associatives, ayant un projet en lien avec l'emploi et souhaitant bénéficier du dispositif européen d'appui au microprojet (mesure 4-2.3 du FSE).
Programme : temps d'information, de 18 h à 19 h ; atelier d'écriture pour présenter le projet, de 19 h à 20 h.
Participation gratuite, mais inscription obligatoire.
Contact : APESS 53, tél. 09 60 19 77 94, mél. apess53@hotmail.fr
- **Conférence-débat sur « L'Économie sociale et solidaire : nouveaux rapports de production ou nouveaux marchés ? », le mercredi 10 novembre, à 18 h, à l'Espace régional, à Laval :**
La société occidentale génère sans cesse des idées nouvelles, irriguant la pensée, les politiques, les décisions, à tous les niveaux de l'existence. L'Économie sociale et solidaire est remise en perspective dans un certain nombre de missions parlementaires et de groupes de réflexion. Secteur d'activité très hétérogène, par ses agents et ses modes opératoires, l'Économie sociale et solidaire flirte entre la perspective de nouveaux marchés et celle de nouveaux rapports de production.
Conférence-débat organisée dans le cadre de l'assemblée générale de l'Association pour la promotion de l'économie sociale et solidaire (APESS).
Contact : APESS 53, tél. 09 60 19 77 94, mél. apess53@hotmail.fr
- **Informations et échanges sur « Modes de contractualisation entre associations et pouvoirs publics », le lundi 22 novembre, de 9 h à 13 h, à la Fédération du Crédit Mutuel, 43 boulevard Volney, à Laval :**
On constate une forte évolution dans les procédures qui lient les associations aux instances publiques. La subvention se voit de plus en plus remplacée par l'appel d'offres, l'appel à projet, la délégation de service public : quelles conséquences pour les associations ?
Programme et bulletin d'inscription téléchargeables sur www.creditmutueldirect.fr. Inscriptions : tél. 02 43 66 22 75, mél. bessonch@creditmutuel.fr
- **Portes ouvertes du Pôle Création, le lundi 30 novembre, de 11 h à 17 h, parc tertiaire Technopolis, bâtiment K, rue Louis-de-Broglie, à Changé :**
Rencontre des créateurs d'entreprises, Coodémarrage 53, la Boutique de Gestion, le Fondes et autres acteurs accompagnateurs.



« Quand le feu est rouge, nous attendons stupidement, les yeux rivés sur lui, même si la voie est libre. Quand il passe au vert, nous redémarrons sans rien regarder d'autre que lui, ce qui continue d'être stupide, car le seul problème sérieux est de savoir si se présente ou non un obstacle avec lequel nous risquons d'entrer en collision. Le feu tricolore détourne l'attention d'un problème réel, et la focalise sur une question artificielle. Excellente métaphore de l'art de gouverner »...

Didier Nordon, « Feux inutiles » (Bloc-notes), *Pour la Science* n° 394 d'août 2010.

(4) – Source : ACOSS-URSAF-MSA-RetS, *Traitement Observatoire de l'ESS*.